



Pour citer cet article :

**« Histoire des établissements de rééducation »,
Rééducation, n°117-118, janv - mars 1960,
pp. 49 - 59.**



Histoire des établissements de rééducation ⁽¹⁾

Le refuge « Notre-Dame-de-Charité »

et le Centre d'accueil et d'observation de Chevilly-Larue

Le 8 juin dernier commémorait le cinquantième anniversaire du transfert à Chevilly-Larue, du monastère Saint-Michel, fondé en 1724 et sis antérieurement à Paris, rue Saint-Jacques.

Auprès de Mgr Leclere, supérieur ecclésiastique du monastère et de M. Le Moal, directeur technique du centre d'observation, des représentants du ministère de la Justice, de la Population voulurent bien, par leur présence, rehausser l'éclat de la fête et témoigner de leur sympathie et de leur attachement à l'Œuvre, en se joignant aux bienfaiteurs et amis de la maison qui, répondant aux invitations qui leur furent faites, assistèrent à une scène évoquant tout un passé inconnu et pourtant bien prenant.

Cet historique intéressera les lecteurs de *Rééducation* d'autant plus que dans l'histoire quelquefois dramatique d'un établissement tel que celui-ci, se dessine l'histoire de la rééducation des Filles en France, depuis le XVII^e siècle.

Au XVII^e siècle, il existait déjà, hélas ! une enfance malheureuse. Le vice et la débauche ne sont pas l'apanage des temps actuels. Il existait également des gens qui refusaient de croire à la fatalité des mauvais instincts et qui pensaient qu'une meilleure éducation et de bons exemples pouvaient être salutaires. Aussi la France comptait-elle quelques refuges où des « pénitentes », comme on les appelait à l'époque, pouvaient retrouver une vie calme et meilleure. Mais, rien de cohérent n'était organisé et certains de ces refuges étaient de véritables prisons où l'on enfermait des innocentes avec des criminelles.

A Caen, où aucun refuge n'existait, une brave femme, Madeleine Lamy, s'occupait des « pénitentes ».

A Caen également, à la même époque, un prêtre s'était signalé à l'attention générale. Jean Eudes, né en 1601 à Ri, diocèse de Sées, ordonné

(1) Nous serions obligé aux établissements de rééducation de nous faire connaître leur histoire.

prêtre en 1625, s'était dévoué au secours des pestiférés lors des épidémies d'Argentan en 1627 et de Caen en 1631. Il était supérieur de la maison de l'Oratoire, mais il devait quitter cette Société en 1643 pour fonder la congrégation des Eudistes. Son but était l'organisation de missions et la fondation de séminaires.

De la colère de l'une et de la détermination de l'autre, naquit l'ordre des Religieuses de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge.

Un jour, vers 1641, Madeleine Lamy vit passer, devant chez elle, le R. P. Eudes devisant bien sagement avec des notables de la ville : M. de Bernières, M. et Mme de Camilly. Ils se rendaient à la cathédrale. L'esprit de la brave femme était occupé par les problèmes que posait l'hébergement de filles qu'un peu de sollicitude pouvait sauver.

Le calme de ces gens « biens » la mit hors d'elle. Elle sortit et les interpella : « Où allez-vous ? Sans doute dans les églises pour y manger les images des saints ? Vous croirez ensuite être bien dévôts. Ce n'est pas là que gît le lièvre. Travaillez donc à fonder une maison pour ces pauvres filles qui se perdent, faute de ressources et de direction... »

Le père Eudes et ses amis rirent de la boutade, mais elle leur inspira réflexion. Ils en reparlèrent et... le Refuge fut créé.

M. de Bernières et M. et Mme de Camilly firent les premiers frais pour une maison et sa subsistance. D'autres femmes vinrent aider Madeleine Lamy : Marguerite Morin, Marie des Vallées et, un peu plus tard, Mlle de Taillefer.

Les résultats, malgré la grande bonne volonté de ces femmes, ne furent pas satisfaisants. Il y eut des mésententes, des rivalités. Marguerite Morin se retira et transporta à Bayeux une partie du mobilier laissant seule et sans ressources, avec les « pénitentes », Mlle de Taillefer et une enfant de douze ans, la nièce du fondateur.

Jean Eudes pensa qu'il serait difficile de maintenir une organisation avec le seul concours de laïques et c'est alors qu'il fit appel aux Sœurs de la Visitation de Caen pour l'aider à créer un ordre religieux dont les membres, soutenus par des vœux, pourraient assurer la pérennité de l'Œuvre.

La R. M. Patin prit la direction du Refuge de Caen et Mlle de Taillefer, sous le nom de sœur Marie de l'Assomption, fut la première religieuse de l'ordre de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge.

Après bien des démarches et des voyages, en novembre 1641, des lettres patentes, signées par le roi Louis XIII, autorisaient l'établissement de la maison du Refuge, à Caen.

Ce n'est qu'en février 1651 que l'institution fut accordée par Mgr Molé, évêque de Bayeux.

Il fallut attendre 1666 pour qu'une bulle du pape Alexandre VII approuvât l'Ordre.

C'était, en effet, une innovation audacieuse que de réunir dans une intimité constante la vertu et le vice. Ne pouvait-on craindre une contagion dans le sens contraire à celui que l'on souhaitait ? L'Eglise demandait l'épreuve du temps avant de se prononcer. Quinze années suffirent pour prouver que le R. P. Eudes avait raison. Trois siècles ne le démentirent pas.

En plus des trois vœux de religion, les Moniales — car il s'agissait d'un ordre cloîtré — étaient tenues d'en faire un quatrième qui déterminait la fin spécifique de l'Œuvre. Par ce vœu, les religieuses s'obligeaient à « vaquer et servir à la conversion, instruction, réception et conduite des filles et femmes qui entreraient dans ce monastère pour changer leur mauvaise vie en une meilleure et y faire pénitence ».

La première supérieure fut élue parmi les religieuses de l'Ordre en décembre 1668 à la mort de la R. M. Patin.

Les résultats obtenus furent vite connus et des monastères du même Ordre furent créés à Rennes en 1673, à Guingamp en 1676, à Vannes en 1683, à Tours en 1714, à La Rochelle en 1715. La plupart existent encore et d'autres furent fondés depuis.

Partout, une collaboration étroite s'établit entre les autorités et l'Ordre. De grandes bienfaitrices étaient les femmes et les filles de conseillers à la Cour ou au Parlement. Plusieurs d'entre elles devinrent de grandes figures de l'Ordre.

Mais c'est Paris qui nous intéresse particulièrement. Nous y arrivons. Donc, en 1682, l'Archevêque de Paris avait demandé au monastère de Guingamp d'envoyer des religieuses (déjà des spécialistes) pour gouverner les « pénitentes » de la maison de « Sainte-Pélagie » à Paris. Quatre mères de Guingamp et quatre de Caen y vinrent le 7 avril 1682. « Sainte-Pélagie » était une prison où les détenues, enchaînées, gisaient sur de la paille pourrie avec, pour toute nourriture, du pain noir et un peu d'eau. Les religieuses de Notre-Dame-de-Charité — dont le Coutumier dictait « Les Règles à tenir à l'égard des Pénitentes », toutes à base de patience, de confiance et de bonté — n'acceptèrent la direction de cette maison qu'à la condition de pouvoir améliorer le régime des détenues. Mais malgré des résultats obtenus, le 17 décembre 1683, elles repartirent pour Guingamp, l'Administration d'alors leur imposant des conditions de vie contraires à leurs Institutions.

En 1720, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, s'adressa de nouveau à Guingamp mais, cette fois, pour le couvent des Madelonnettes, près le Temple. Les Sœurs Madeleines étaient des pénitentes converties que l'on accueillait dans cette communauté spécialement créée pour elles. Elles étaient gouvernées par des religieuses d'ordres divers et celles-ci ne parvenaient pas à obtenir la discipline indispensable.

Les religieuses de Notre-Dame-de-Charité acceptèrent, mais à la condition qu'une communauté de leur Ordre serait établie à Paris d'où elles pourraient diriger les Madeleines, ce qu'elles firent d'ailleurs jusqu'en 1791.

C'est ainsi que, le 29 septembre 1724, le monastère Saint-Michel fut fondé à Paris, rue des Postes (actuellement rue Lhomond, dans le V^e arrondissement).

Jusqu'à la Révolution, la vie du monastère fut sans histoire. Quarante-vingts, cent, cent vingt filles ou femmes occupaient les 30 ou 40 religieuses. Les unes étaient venues d'elles-mêmes, d'autres étaient amenées par leurs parents ou par des gens charitables qui les recueillaient. Le Parlement en confiait quelques-unes à la surveillance des Mères et d'autres devaient leur internement à des lettres de cachet.

La subsistance était assurée par des dons, mais surtout, par le travail des Mères et des « pénitentes ».

En 1791, leur utilité fut implicitement reconnue. Leur réputation de bonté, de vraie charité, avait passé les murs du couvent. On les pria de se disperser, mais on ne les interna pas. Seule, la supérieure, mère Marie du Cœur de Jésus de la Grève, dû à sa particule d'être emprisonnée. Elle fut d'ailleurs libérée en 1797 et mourut au milieu de ses Filles en 1799.

Les Moniales se réfugièrent dans une maison de la Barrière du Maine. Elles quittèrent leur habit et vécurent aussi simplement que possible. Tous leurs voisins savaient qui elles étaient et ils furent tous très bons pour elles. Les maraîchers des alentours leur jetaient des légumes par-dessus le mur, dans leur jardin, et les femmes des Halles les encourageaient à venir se ravitailler même sans argent.

L'une des religieuses, mère Marie de l'Enfant Jésus Duquesne, l'économe de la communauté, assurait les fonctions de supérieure.

En 1801, elles purent quitter l'inconfortable maison de la Barrière du Maine pour s'installer rue Notre-Dame-des-Champs, où elles prirent des locataires.

C'est dans cette maison que se situe un événement dont l'importance sur la vie du monastère fut prépondérante.

Un ami de la maison demanda à la mère Duquesne, devenue supérieure à la mort de mère de la Grève, d'héberger, pour quelques jours, un émigré dont la situation devait être très prochainement régularisée. La Supérieure accepta par charité. Or, quelques jours plus tard, la police venait arrêter le soi-disant émigré. C'était Garbon, l'auteur de l'attentat du 24 décembre contre Bonaparte, Premier Consul.

On arrêta, en même temps, la mère supérieure comme complice. Onze mois plus tard, les Moniales apprirent qu'elle devait être exilée. On juge du chagrin, du désarroi des malheureuses Sœurs qui espéraient revoir bientôt leur Supérieure, femme de grande qualité et de grande valeur sur laquelle elles comptaient pour réorganiser leur Œuvre.

C'est alors qu'elles se souvinrent que la mère Duquesne avait obligé un homme qui, leur avait-on dit, approchait Bonaparte. Elles eurent le bonheur de le joindre : c'était le valet de chambre du Premier Consul. Elles écrivirent une lettre qu'il déposa, un soir, sur sa table de nuit. Bonaparte lut la lettre, s'informa, et fit libérer la mère Duquesne.

Le valet de chambre, en plaidant la cause de la Supérieure avait été si enthousiaste, que le Premier Consul voulut connaître cette femme si extraordinaire. Il la convoqua et l'entrevue prouva que rien de ce qui lui avait été dit n'était exagéré.

Elle lui parla de l'Ordre, de sa mission. Il lui proposa de prendre des mineures que l'Administration lui confierait. Elle accepta. Il lui promit de ne pas oublier les Filles de Notre-Dame-de-Charité et il tint parole : en septembre 1807, un décret impérial « autorisait l'Association des Dames charitables dites du Refuge Saint-Michel » et, en décembre 1810, un autre décret impérial contenait « Brevet d'Institution publique des Maisons dites du Refuge et approbation de leurs statuts ».

Ces décrets n'ont jamais été abrogés et valent au monastère Saint-Michel et à l'Ordre une situation particulière parmi les ordres religieux.

La mère Duquesne dont l'Empereur avait dit que, si elle était un homme, elle aurait fait un excellent ministre, contribua donc, pour une grande part, à la renaissance de l'ordre de Notre-Dame-de-Charité.

En 1802, la communauté s'était installée, rue Saint-Jacques, dans un couvent qui avait appartenu aux Sœurs de la Visitation.

En 1825, la direction de la Correction paternelle fut dévolue au monastère Saint-Michel qui la conserva jusqu'en 1887. Pendant ces soixante-deux ans, 10.730 jeunes filles de moins de seize ans furent confiées aux religieuses.

En cette même année 1825, se place un autre événement important : la création de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers.

La mère Marie de Sainte Euphrasie Pelletier était alors supérieure du monastère de Tours, fondé en 1714. Jeune religieuse de vingt-neuf ans, dynamique et allante, elle rêvait de fondations nouvelles. Pour réaliser ses désirs, elle renonça à l'autonomie prévue à l'origine par le fondateur et envisagea la création d'une congrégation dite de Notre-Dame-de-Charité-du-Bon-Pasteur dont les règles seraient celles de l'ordre de Notre-Dame-de-Charité, mais dont chaque maison serait soumise à l'autorité d'un gouvernement général ou généralat installé à Angers, sa première fondation.

Le Bon-Pasteur d'Angers fut ainsi créé et devint sous son habile et intelligente direction un rameau très florissant de l'ordre de saint Jean Eudes.

A Paris, les événements de 1830 et de 1848 causèrent bien des angoisses aux Moniales. Elles avaient installé une ambulance dans leurs cloîtres et y soignèrent les blessés des deux camps.

En 1870, elles vécurent des heures dangereuses. Pendant le siège, les Allemands tiraient sur le Panthéon depuis le fort de Châtillon et des obus tombèrent dans le jardin. Mais c'est surtout pendant la Commune qu'elles connurent des moments vraiment tragiques.

La mère Biletout, supérieure, avait pu faire partir en province une partie des enfants et des mères. Mais quarante religieuses et cent vingt enfants étaient restées rue Saint-Jacques.

Après des perquisitions, des interrogations particulières, des défenses, des mesures contradictoires et rigoureuses, elles s'attendaient au pire. Elles apprirent, plus tard, qu'elles devaient être fusillées le 26 mai, en même temps que les Sœurs Réparatrices, leurs voisines.

L'arrivée des Versaillais les placèrent au centre même des combats. Les « Communards » occupaient le Panthéon dont on savait les caves pleines de poudre. Les troupes assaillantes approchaient par le jardin du Luxembourg, tiraient sur les assiégés du clocher de Saint-Jacques et de celui du Val-de-Grâce. Toute la mitraille passait par-dessus le monastère.

Un obus de cent quatre-vingts livres traversa le toit et le mur d'un dortoir et fut recueilli par le rideau d'une fenêtre. S'il avait éclaté, vingt-deux jeunes filles auraient certainement été tuées.

L'assaut final passa par le jardin du monastère. Ce fut un véritable miracle qu'aucune enfant ou sœur n'ait été blessée.

Le calme revenu, le monastère Saint-Michel reprit son apostolat.

La loi Ribot, en 1895, vint bouleverser sa vie et l'obliger à quitter Paris.

La communauté devait à l'Etat pour les impôts dits de « main morte », d'« accroissement », d'« abonnement », etc., la somme de 230.000 francs. Il fut donc décidé de vendre le terrain et les locaux, de payer la dette à l'Etat et d'installer ailleurs un nouveau monastère.

Il fut question de la Hollande, de l'Angleterre, mais c'est à Chevilly-Larue qu'un terrain fut offert à un prix abordable.

La vente du monastère de la rue Saint-Jacques se réalisa moins facilement. Des offres furent faites à des prix bien inférieurs à l'évaluation qui avait été faite.

Ce fut la ville de Paris et l'Université qui, grâce à un don du prince de Monaco, acquirent, pour un prix tout juste raisonnable, les terrains et les immeubles qui furent démolis. En leur lieu et place s'élèvent maintenant l'Institut océanographique, l'institut Pierre-Curie, et des laboratoires.

Pendant les tractations, le monastère reçut des visites nombreuses d'hommes politiques illustres, dont les opinions étaient fortement teintées d'antielérisme. Mais la connaissance de l'Œuvre et des Mères transforma l'hostilité de certains d'entre eux en un intérêt presque bienveillant.

Les travaux, à Chevilly, furent rapidement menés par la mère Marie de saint Arsène Granger et, le 5 janvier 1908, la vie de la communauté reprit un cours normal dans son nouveau monastère.

La guerre de 1914, avec un exode, les gothas, la Bertha, renouvela les angoisses connues jadis, mais, en 1925, au jour de la canonisation de Jean Eudes, leur fondateur, les Mères pouvaient considérer qu'elles avaient comblé ses vœux, puisque plus de 30.000 enfants ou jeunes filles s'étaient ou avaient été confiées à Saint-Michel. (Elles en sont, maintenant, à 45.000).

C'est alors que commença une évolution qui devait, surtout à partir de 1940, amener à l'organisation actuelle. Il convient donc de faire le point pour mieux comprendre comment cette évolution s'est effectuée.

Si la communauté avait été mêlée, parfois très activement, aux événements de la vie de Paris, pendant les périodes normales les religieuses avaient mené une vie de Moniales, c'est-à-dire de cloîtrées. Les supérieures, les économes, quelques sœurs sortaient bien du monastère, mais cela restait exceptionnel.

Leurs ressources étaient maigres. Elles vivaient de dons en espèces et en nature et du fruit de leurs travaux de couture et autres. Elles cultivaient leur jardin, en un mot, vivaient de peu et en une sorte d'autarcie.

Malgré cette vie un peu « en marge », des modifications avaient été apportées par les mères dans les conditions de vie des enfants et les bienfaits du progrès avaient pénétré à l'intérieur du couvent.

Mais, ce progrès s'accélérait, on pouvait se demander comment les religieuses accueilleraient ses rapides innovations et comment pourraient s'harmoniser les habitudes monastiques avec les effets d'une modernisation nécessaire autant que bénéfique.

D'autre part, il ne faut pas oublier qu'à la création de l'Ordre il n'était question que du salut des âmes, le but était essentiellement religieux. Les mères accepteraient-elles une mission strictement sociale ?

Les Moniales de Notre-Dame-de-Charité, sans rien changer à leurs conditions de vie personnelle, accueillirent avec une grande compréhension et une grande largeur d'esprit toutes modifications salutaires aux enfants et surent se plier aux exigences d'une destination administrative qu'elles ne jugèrent pas incompatibles avec leur vocation.

En 1930, non pas seulement parce que le monastère était légalement et officiellement autorisé par le décret de Napoléon I^{er} et que la Correction paternelle leur avait été dévolue de 1825 à 1887, mais bien parce que l'Administration et le président du Tribunal pour enfants le jugèrent opportun, un décret l'habilita à nouveau pour recevoir les mineurs que lui confierait le tribunal de la Seine. Ces jeunes filles augmentèrent le nombre déjà important de leurs pensionnaires.

A cette époque se produisit une évolution très rapide dans l'éducation des jeunes et l'Administration s'en inquiéta. C'est ainsi que le décret du 30 octobre 1935, sur les établissements de bienfaisance, fut le point de départ d'une évolution dans l'ensemble des établissements habilités à recevoir des mineures en dépendance du ministère de la Justice et des services d'Assistance.

La guerre de 1939 vint à nouveau bouleverser la vie laborieuse du monastère Saint-Michel. Un nouvel exode, un nouveau retour; les difficultés de ravitaillement s'ajoutaient à toutes les autres, nées de l'occupation.

Quand, en 1941, une assistante sociale qualifiée, déléguée de la hiérarchie, se présenta, les mères accueillirent avec gratitude les suggestions qui aboutirent à une véritable petite révolution. Les religieuses prirent aussi une part active à cette évolution. Certaines d'entre elles se spécialisèrent en acquérant des diplômes utiles : diplômes d'infirmière, de couture, etc. Une assistante sociale fut attachée à l'Œuvre.

Et nous arrivons à 1942, date très importante pour le monastère.

Il convient de préciser que toutes les jeunes filles qui étaient confiées aux mères par le Tribunal l'étaient pour une période de rééducation déterminée ou jusqu'à leur majorité. Celles qui venaient d'elles-mêmes, ou amenées par leurs parents, restaient également un temps assez long. Tout était donc organisé dans ce sens.

Les mineures en instance de jugement devant le Tribunal étaient incarcérées à la prison de Fresnes.

Or, on s'aperçut que le régime des prisons, bien qu'adouci pour elles, n'était pas favorable à ces jeunes. Une réforme administrative tendit même à interdire, pour les mineures, la détention en maison pénitentiaire.

De plus, en 1942, une grande partie de Fresnes était réquisitionnée par l'occupant et réservée aux prisonniers politiques et leur nombre, hélas ! augmentait chaque jour.

L'Administration demanda à la mère supérieure en exercice d'accepter que les mineures de Fresnes soient transférées à Chevilly.

La supérieure se rendit compte immédiatement de toutes les transformations que nécessiterait l'arrivée de ces jeunes filles qui ne seraient que des « provisoires »; elle entrevoyait la nouvelle organisation indispensable, les nouvelles responsabilités à assumer, et tout cela en pleine occupation, à un moment où le nécessaire n'était réalisé qu'avec peine.

Le délégué mit en avant l'intérêt des enfants et demanda une réponse immédiate. Il avait eu cependant l'élégance d'esprit de laisser la communauté accepter librement cette lourde charge, sachant bien que, étant donné les circonstances, elle lui serait, même en cas de refus, imposée par l'Administration pénitentiaire. Son attente ne fut pas vaine.

En quelques jours, 60, 90 et même 110 nouvelles vinrent s'ajouter aux 200 jeunes filles déjà hébergées. Les débuts furent très difficiles. Il y eut des révoltes, des tentatives d'évasion, des bagarres. Mais, petit à petit, le calme, la bonté, la sérénité des mères vinrent à bout des plus indisciplinées.

La nouvelle organisation put être entreprise. Elle le fut dans un climat assez particulier en raison de la période d'occupation, avec toutes les difficultés qu'elle suppose : visites réitérées des Allemands, menaces de la Gestapo, bombardements, alertes, etc.

En dépit de toutes ces perturbations, le monastère Saint-Michel sortit indemne de la tourmente, et la vie y reprit son cours normal. Mais avec tout de même d'importantes innovations.

L'arrivée des « Fresnettes » avait posé des problèmes qu'il avait fallu résoudre. La nécessité de fournir au Tribunal des enfants des renseignements sur les cas en instance et, surtout, la répartition des arrivantes dans les classes avaient obligé les mères à toute une organisation de la sélection.

De ces obligations naquit le « Centre d'Accueil et d'Observation » inauguré en 1948.

Le psychiatre qui, dès avant cette date, venait plusieurs fois par semaine examiner certains cas, prit la direction de l'équipe d'observation qui comprend, outre les religieuses éducatrices, des psychologues et orienteuses professionnelles.

Chaque arrivante est gardée en observation pendant une semaine environ en section d'accueil. Isolée dans une chambre, mais dans une grande liberté de vie, elle est examinée physiquement et moralement et soumise à l'habituelle série de tests intellectuels, moteurs et caractériels.

Ce diagnostic provisoire de sa personnalité est d'une grande utilité car il permet de la confier à la section d'observation : Clairière, Acacias, Mésanges, qui lui convient le mieux, compte tenu de ses propres exigences et aussi de la sauvegarde morale de ses compagnes. Elle restera dans cette section jusqu'à ce que son Juge, à qui ont été transmis les résultats de l'observation et de la réunion de synthèse, la rende à sa famille ou la confie à un établissement de rééducation.

Ce centre d'accueil et d'observation compte une moyenne de cent à cent vingt pensionnaires qui en fait le plus important de France pour filles.

Le monastère Saint-Michel comprend également deux sections de rééducation : les Abeilles et les Sapins, véritables classes de formation professionnelle et culturelle.

Il est très curieux de constater, en lisant certains chapitres du Coutumier établi en 1670 par saint Jean Eudes, que le fondateur de Notre-

Dame-de-Charité avait pressenti les méthodes actuelles de rééducation : isolement à l'arrivée, connaissance individuelle de chaque pensionnaire, éducation dans la confiance et le travail, vigilance discrète et prudente. Il n'est donc pas extraordinaire que les résultats obtenus aient été, dès les origines de l'Œuvre, satisfaisants.

Mais, revenons à l'organisation actuelle.

Dans les sections, les peintures, les tentures, le mobilier sont de couleurs claires.

Aux Abeilles, les dortoirs ont été cloisonnés pour faire des chambres à trois ou quatre lits que les filles décorent à leur goût. Aux Sapins, où elles ne sont qu'une dizaine, la salle à manger est rustique et le living-room, moderne.

Dans toutes les sections, des lavabos individuels, douches et bains, sont à leur disposition, et une infirmerie centrale les accueille en cas de maladie.

En rééducation, on prépare les unes au certificat d'études primaires, les autres aux C. A. P. de lingerie, de repassage, de couture, de comptabilité, de sténodactylo, de secrétariat, selon les aptitudes.

Elles font de la culture physique, de la danse, du chant choral avec des professeurs.

Elles ont à leur disposition des postes de radio, des électrophones avec des disques de tous genres. L'hiver, des soirées littéraires, poétiques, musicales sont organisées avec le concours d'artistes, amis du monastère, ainsi que des séances de ciné-club.

Une section de guides a été créée : « Le Feu de l'Impossible », et des cheftaines les conseillent pour leurs jeux et leurs veillées.

Des sorties à la campagne, des visites d'expositions, de musées leur sont offertes et, chaque année, elles vont, accompagnées de leurs mères éducatrices, en colonie de vacances à la mer ou à la campagne.

En juin, des fêtes ont lieu auxquelles elles prennent part en jouant des comédies ou en dansant des ballets.

Et tout cela dans une ambiance que l'on essaie de rendre aussi familiale que possible, avec tout ce que cela comporte de confiance, de tendresse, de fermeté également, d'autorité aussi, mais toujours tempérée par une affectueuse sollicitude et la manifestation d'un constant intérêt.

Et les Moniales de Notre-Dame-de-Charité qui, dans ce rôle social qu'elles ont accepté, assument les multiples fonctions d'éducatrices, d'économistes, de comptables et tant d'autres, ont encore à observer leurs règles, purement religieuses, qui leur font obligation de l'oraison, des repas en commun, des lectures conventuelles, de l'assistance aux offices, aux conférences, aux réunions de la communauté. Ce sont peut-être ces dernières obligations qui leur permettent de remplir les autres avec une patience et une bonne humeur inlassables.

Elles ont souvent la joie de constater que leurs efforts ne sont pas vains, puisqu'il ne se passe par de semaine qu'elles ne reçoivent lettres ou visites d'anciennes qui leur annoncent mariage, ou naissance, ou événement heureux dont on tient à leur faire part; voire même certaines défaillances, afin d'obtenir conseils et encouragements.

Voilà ce qu'est le monastère Saint-Michel, installé en 1908 à Chevilly-Larue.

Ce cinquantenaire valait-il la présence des personnalités que nous avons citées au début de ce compte rendu ? Méritait-il la première ou la dernière page du journal ?

Nous pensons, quant à nous, que la modestie de cette manifestation est en rapport avec l'esprit de l'Œuvre et que c'est bien ainsi.

Mais nous pensons également qu'il est bon que l'on sache que depuis trois cent dix-sept ans les Moniales de Notre-Dame-de-Charité, portant le même habit, prononçant les mêmes vœux, obéissant aux mêmes règles, se consacrent au même but : suivre la parole de saint Jean Eudes, leur fondateur, « une âme vaut mieux qu'un monde », et contribuent ainsi à rendre à la société les meilleures de ses enfants perdues.